

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé cet accord.

FAIT à Port-au-Prince, le 12 juillet 1973 en quatre exemplaires, deux de langue française et deux de langue anglaise, chacun des quatre textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République d'Haïti
D. A. RAYMOND

Pour le Gouvernement du Canada
W. M. WOOD